

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2668

2 octobre 2014

### SOMMAIRE

A.BL.E. Soft S.à r.l. ....	128064	Gentilly Allende S.à r.l. ....	128025
BPVN Enhanced Fund .....	128028	G.E.O. International S.à r.l. ....	128021
ColourOz ManCo .....	128028	Geolux 3.14 S.A. ....	128020
Crédit Suisse Courtage S.A. ....	128052	Gibeko S.A. ....	128026
Dudelange 027 S.A. ....	128018	Global Outsourcing S.A. ....	128026
Ekabe S.A. ....	128018	Goslar, Rosentorstraße 1 Immobilien S.à r.l. ....	128025
Emirates NBD SICAV .....	128018	Great German Offices B .....	128027
EPI Oakwood LP 2 S.à r.l. ....	128021	Greengold European Capital S.A. ....	128026
EPI Orange Holdings S.à r.l. ....	128019	Growth Stages S.à r.l. ....	128027
EPISO 3 Tree Investment Properties B S.à r.l. ....	128019	GW4L .....	128024
EPISO Advisory S.à.r.l. ....	128019	Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l. ....	128023
Espace Luxembourg/Bruxelles S.à.r.l. ...	128020	Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l. II .....	128024
Espirito Santo Property S.A. ....	128019	Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l. ....	128026
Etablissements L. Rossi S.à r.l. ....	128018	H Park Holdings S.A. ....	128027
EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l. ....	128021	HRGT Midco S.à r.l. ....	128025
Euro Properties Investments III S.A. ....	128020	HTI .....	128025
Euro Properties Investments III S.A. ....	128020	I.B.M.S. - International Business and Mana- gement Services S.A. ....	128026
Euroroll Hegelux GmbH .....	128019	IPConcept (Luxemburg) S.A. ....	128027
Evro Investment Group S.A. ....	128021	Joh.Berenberg, Gossler & Co, Berenberg Bank, Niederlassung Luxemburg .....	128027
EWC GmbH .....	128022	LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l. ....	128021
Excelsia 9 Lux S.à r.l. ....	128018	LaSalle Japan Logistics S.à r.l. ....	128022
Facile Solution S.à r.l. ....	128022	PO Co-invest IHS SICAR .....	128056
Fine Arts S.A. ....	128024	Sea-Invest Corporation S.A. ....	128060
Fintechno TLC International S.A. ....	128023	Sterope Management S.A. ....	128058
Forpora .....	128022	Sterope S.A. ....	128061
Four J'S Development Tools Holding S.A. .....	128023	Sterope, S.A. S.P.F. ....	128061
Freches Architektur Sàrl .....	128024	Sterope, S.A. S.P.F. ....	128058
Fund Arts S.A. ....	128024	The Turquoise Fund .....	128063
Fundsquare S.A. ....	128022	Universal-Investment-Luxembourg S.A. .....	128059
Gaicho Distribution Sales GmbH .....	128025		
G.B.M. SPF .....	128023		
G.B.M. SPF .....	128024		
GenCreo S.A. ....	128023		

**Dudelange 027 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 133.325.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014110378/10.

(140132298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.654.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 juin 2014*

1. M. Andrew John PAINE a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Omar EL ADB, administrateur de sociétés, né en Egypte, le premier novembre 1942, demeurant à 42, Chemin du Creux, 1093 La Conversion, Suisse a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Excelsia 9 Lux S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014110396/15.

(140131828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Ekabe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6169 Eschweiler (Junglinster), 19, rue de Gonderange.  
R.C.S. Luxembourg B 25.662.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014110402/10.

(140132016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Emirates NBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 180.066.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014110404/10.

(140132631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Etablissements L. Rossi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 53, rue Gaffelt.  
R.C.S. Luxembourg B 57.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110419/9.

(140132339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**EPISO 3 Tree Investment Properties B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 188.241.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110410/10.

(140131990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 219.134,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110408/10.

(140132451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**EPISO Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 136.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110409/10.

(140132541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

- Par lettre de démission datée du 25 février 2014, M. Jorge Manuel AMARAL PENEDO a démissionné de sa fonction de Directeur de la Société avec effet au 25 février 2014.

- Par lettre de démission datée du 18 mars 2014, M. Francisco Antonio DOS SANTOS FONTES MACHADO DA CRUZ a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 18 mars 2014.

- Par lettre de démission datée du 18 mars 2014, M. Pierre-André BUTTY a démissionné de sa fonction de Directeur de la Société avec effet au 18 mars 2014

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014110416/15.

(140131818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Euroroll Hegelux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 94.823.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110429/9.

(140132286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110421/10.

(140132422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Espace Luxembourg/Bruxelles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 46.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110415/10.

(140132090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 103.448.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 avril 2014*

Transfert du siège social

Le siège social est transféré du 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 16a avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Démission du commissaire actuel et nomination d'un nouveau commissaire en son remplacement:

Démission de Monsieur Henri VANHERBERGHEN de ses fonctions de commissaire et nomination en son remplacement de:

VERICOM S.A.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1 rue du Plébiscite

RCS Luxembourg: B51203

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110420/19.

(140132131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 86.609.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26/06/2014*

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire 26/06/2014 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Eric CHIGNESSE, Jean-François LEMPEREZ et Alain KUPPER sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

- Le mandat de commissaire de Monsieur Philippe DOCQUIER est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Fait à Steinfort, le 25/07/2014.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014110477/15.

(140132107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**EPI Oakwood LP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.423.350,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 124.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110407/10.

(140132604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 120.200.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110425/10.

(140131738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Evro Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 115.086.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110430/10.

(140132489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**G.E.O. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 76.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110463/9.

(140132473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: JPY 2.495.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 102.729.

**DISSOLUTION**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 April 2014.*

1) La liquidation de la société LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l. (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014110653/15.

(140132025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**LaSalle Japan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.200,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.072.

---

**DISSOLUTION***Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 April 2014.*

1) La liquidation de la société LaSalle Japan Logistics S.à r.l. (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014110654/15.

(140132023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**EWC GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.000.

Mit Kaufvertrag vom 24. Juli 2014 hat die Gesellschaft MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A. (RCS Luxemburg B 37.095), mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, 12 Gesellschaftsanteile erworben.

Référence de publication: 2014110431/10.

(140132022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Fundsquare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.901.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014110437/10.

(140131862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Facile Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.094.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110438/10.

(140132119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Forpora, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.762.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110455/9.

(140131712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Fintechno TLC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 98.206.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014110452/10.

(140132015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Four J'S Development Tools Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 108.562.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014110456/10.

(140131676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**GenCreo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 178.312.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110470/9.

(140132583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**G.B.M. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014110461/11.

(140131725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.628.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014110519/14.

(140132466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l. II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 180.605.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2014.

Highbridge Specialty Loan Institutional Fund Lux S.à r.l. II  
M.P. Galliver  
Manager

Référence de publication: 2014110520/14.

(140132250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Freches Architektur Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 180.631.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110458/10.

(140132288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Fund Arts S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fine Arts S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 83.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110459/10.

(140132660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**G.B.M. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 82.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014110462/11.

(140131726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**GW4L, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 142.511.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110499/9.

(140132458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---



**GaUCHO Distribution Sales GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110474/10.

(140132831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Gentilly Allende S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.767.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110476/10.

(140131842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Goslar, Rosentorstraße 1 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.721.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014110471/11.

(140132188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**HTI, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 129.654.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110545/9.

(140132833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**HRGT Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.750.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2014.

HRGT Midco S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014110543/14.

(140132050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

**Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.667.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Highbridge Specialty Loan Sector A Fund Lux S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014110521/14.

(140132537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Gibeko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.198.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014110479/10.

(140132296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Global Outsourcing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.004.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110482/10.

(140132251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Greengold European Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.674.

Les comptes annuels pour la période du 8 novembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110472/11.

(140132811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110546/9.

(140132794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**IPConcept (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Le règlement de gestion de Volksbank Lübbecke Land eG Individuell Ausgewogen SIF modifié au 22. juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014110595/13.

(140132244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Great German Offices B, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 123.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110491/10.

(140132715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Growth Stages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 151.350.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2014110495/10.

(140132092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**H Park Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 156.196.

*Dépôt rectificatif au dépôt n°L140111003*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110500/10.

(140132890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**Joh.Berenberg, Gossler & Co, Berenberg Bank, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 29.061.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014110620/11.

(140132935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.607.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de BPVN Enhanced Fund, tenue en date du 15 septembre 2014, que les actionnaires ont décidé la clôture de la liquidation de la société BPVN Enhanced Fund, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal.

Le produit de la liquidation a été payé aux actionnaires et aucun dépôt ne devra se faire à la Caisse de Consignation.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de Banco Popolare Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149897/16.

(140170455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

---

**ColourOz ManCo, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.127.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the first day of September.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ColourOz ManCo, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185127 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on February 26, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1191 on May 10, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant of a deed of Maître Henri Hellinckx on March 21, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1432 on June 4, 2014.

The Meeting is opened at 10.00 a.m. and chaired by Régis Galiotto, notary's clerk with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary (the Secretary), and the Meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary forming the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. The said list and the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

II. It appears from the attendance list that one hundred thousand (100,000) management shares and three million (3,000,000) ordinary shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;

2. (i) creation of a ten new categories of shares, being the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and (ii) renaming and reclassification of (y) the existing three million (3,000,000) ordinary shares in the share capital of the Company into three million (3,000,000) preferred shares, and (z) the one hundred thousand (100,000) management shares into one hundred thousand (100,000) managing shareholder shares;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred seventeen thousand euro (EUR 1,417,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by one hundred thousand (100,000) managing shareholder shares and three million (3,000,000) preferred shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to the amount of one

million four hundred forty-eight thousand euro (EUR 1,448,000) by way of the issuance of ten million of each of the class A shares through (and including) class J shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each; and forty-one million seven hundred thousand (41,700,000) preferred shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

4. waiver of the preferential subscription rights;

5. subscriptions for and payments of the share capital increase specified under item 3 above by way of contributions in cash;

6. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company;

7. acknowledgement of the report of the sole general partner (actionnaire commandité) and manager (gérant) of the Company for the purpose of article 32-3 (5) of the Law; and insertion of article 5.4 of the Articles to authorise the sole general partner (actionnaire commandité) and manager (gérant) of the Company (i) to increase the share capital in one or several times, in cash and/or in kind, (y) for a maximum amount of one million euro (EUR 1,000,000), by the issue of a maximum of one hundred million (100,000,000) of further Ordinary Shares, having the same rights as the existing Ordinary Shares; and (z) for a maximum amount of four million two hundred thousand euro (EUR 4,200,000), by the issue of a maximum of four hundred twenty million (420,000,000) of further Preferred Shares, having the same rights as the existing Preferred Shares, (ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares, and (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly;

8. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Managing Shareholder of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the above changes;

9. amendment and full restatement of the articles of association of the Company, without amending the object clause; and

10. miscellaneous.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves (i) to create ten new categories of shares, being the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and (ii) to rename and reclassify (y) the existing three million (3,000,000) ordinary shares in the share capital of the Company into three million (3,000,000) preferred shares, and (z) the one hundred thousand (100,000) management shares into one hundred thousand (100,000) managing shareholder shares.

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares, the class J shares, the managing shareholder shares and the preferred shares have the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of the Articles.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount one million four hundred seventeen thousand euro (EUR 1,417,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by one hundred thousand (100,000) managing shareholder shares and three million (3,000,000) preferred shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to the amount of one million four hundred forty-eight thousand euro (EUR 1,448,000) by way of the issuance of:

(i) ten million (10,000,000) class A shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(ii) ten million (10,000,000) class B shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(iii) ten million (10,000,000) class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(iv) ten million (10,000,000) class D shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(v) ten million (10,000,000) class E shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(vi) ten million (10,000,000) class F shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(vii) ten million (10,000,000) class G shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(viii) ten million (10,000,000) class H shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(ix) ten million (10,000,000) class I shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

(x) ten million (10,000,000) class J shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

and

(xi) forty-one million seven hundred thousand (41,700,000) additional preferred shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each,

having the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of the Articles.

*Fourth resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the preferential subscription rights, the shareholders declaring to have perfect knowledge and to have unanimously agreed with this waiver.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscriptions - Payments*

The limited shareholder of the Company, ColourOz GP, with registered office at L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, represented as stated above, declares to subscribe to:

(i) ten million (10,000,000) class A shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class A shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class A shares;

(ii) ten million (10,000,000) class B shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class B shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class B shares;

(iii) ten million (10,000,000) class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class C shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class C shares;

(iv) ten million (10,000,000) class D shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class D shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class D shares;

(v) ten million (10,000,000) class E shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class E shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class E shares;

(vi) ten million (10,000,000) class F shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class F shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class F shares;

(vii) ten million (10,000,000) class G shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class G shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class G shares;

(viii) ten million (10,000,000) class H shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class H shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class H shares;

(ix) ten million (10,000,000) class I shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class I shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class I shares;

(x) ten million (10,000,000) class J shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of eight million euro (EUR 8,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to the nominal share capital account of the Company related to the class J shares; and

- the remainder, i.e. an amount of seven million nine hundred thousand euro (EUR 7,900,000) to the share premium account of the Company related to the class J shares;

(xi) forty-one million seven hundred thousand (41,700,000) preferred shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of four hundred twenty million euro (EUR 420,000,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of four hundred seventeen thousand euro (EUR 417,000) to the nominal share capital account of the Company related to the preferred shares; and

- the remainder, i.e. an amount of four hundred nineteen million five hundred eighty-three thousand euro (EUR 419,583,000) to the share premium account of the Company related to the preferred shares.

The aggregate amount of five hundred million euro (EUR 500,000,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one million four hundred forty-eight thousand euro (EUR 1,448,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) Managing Shareholder shares, (the Managing Shareholder Shares) and:

(i) forty-four million seven hundred thousand (44,700,000) preferred shares (the Preferred Shares);

(ii) ten million (10,000,000) class A shares (the Class A Shares);

(iii) ten million (10,000,000) class B shares (the Class B Shares);

(iv) ten million (10,000,000) class C shares (the Class C Shares);

(v) ten million (10,000,000) class D shares (the Class D Shares);

(vi) ten million (10,000,000) class E shares (the Class E Shares);

(vii) ten million (10,000,000) class F shares (the Class F Shares);

(viii) ten million (10,000,000) class G shares (the Class G Shares);

(ix) ten million (10,000,000) class H shares (the Class H Shares);

(x) ten million (10,000,000) class I shares (the Class I Shares); and

(xi) ten million (10,000,000) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Ordinary Shares)



The Managing Shareholder Shares, the Preferred Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share. The Shares are all in registered form and have a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.”

#### *Seventh resolution*

The Meeting acknowledges the special report of the sole general partner (associé commandité) and manager (gérant) of the Company established in accordance with article 32-3(5) of the Law. Said report, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The Meeting then resolves to add an article 5.4 to the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.4.** The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed inserting the authorisation of an authorised capital in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), to:

(i) increase the current share capital, in one or several times, in cash and/or in kind, for a maximum amount of one million euro (EUR 1,000,000), by the issue of a maximum of one hundred million (100,000,000) of further Ordinary Shares, having the same rights as the existing Ordinary Shares;

(ii) increase the current share capital, in one or several times, in cash and/or in kind, for a maximum amount of four million two hundred thousand euro (EUR 4,200,000), by the issue of a maximum of four hundred twenty million (420,000,000) of further Preferred Shares, having the same rights as the existing Preferred Shares;

(iii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iv) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.”

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Managing Shareholder of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

#### *Ninth resolution*

The Meeting resolves to fully amend and restate the Articles, without amending the object clause, so that the Articles shall henceforth read as follows:

### **I. “Name - Types of shareholders - Registered office - Corporate object - Duration**

#### **Art. 1. Name / Types of Shareholders.**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), under the name ColourOz ManCo (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 ColourOz GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 185117 and having a share capital of EUR 12,500.-is the unlimited shareholder (actionnaire commandité) and manager of the Company (gérant) (the Managing Shareholder) and is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.3 The limited shareholder (actionnaire commanditaire) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (actionnaire commanditaire) from time to time (collectively the Limited Shareholders) are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.4 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have



completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at one million four hundred forty-eight thousand euro (EUR 1,448,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) Managing Shareholder shares, (the Managing Shareholder Shares) and:

(i) forty-four million seven hundred thousand (44,700,000) preferred shares (the Preferred Shares);

(ii) ten million (10,000,000) class A shares (the Class A Shares);

(iii) ten million (10,000,000) class B shares (the Class B Shares);

(iv) ten million (10,000,000) class C shares (the Class C Shares);

(v) ten million (10,000,000) class D shares (the Class D Shares);

(vi) ten million (10,000,000) class E shares (the Class E Shares);

(vii) ten million (10,000,000) class F shares (the Class F Shares);

(viii) ten million (10,000,000) class G shares (the Class G Shares);

(ix) ten million (10,000,000) class H shares (the Class H Shares);

(x) ten million (10,000,000) class I shares (the Class I Shares); and

(xi) ten million (10,000,000) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Ordinary Shares).

The Managing Shareholder Shares, the Preferred Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share. The Shares are all in registered form and have a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up (a) premium account(s) into which any premium paid on (x) any Share(s), and/or (y) any category of Shares (i.e. Managing Shareholder Shares, Preferred Shares and/or Ordinary Shares), and/or (z) classe(s) of Shares in addition to its(their) nominal value is transferred. The amounts recorded to (a) premium account(s) relating to (y) a category of Shares and/or (z) a class of Shares will constitute freely distributable

reserves of the Company for the sole benefit of said category and/or class only. The amount of the premium account(s) may be used for the purpose of the redemption of any class(es) of Shares, to offset any net realized losses, to make distributions or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles and the provisions of the Articles.

5.4 The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed inserting the authorisation of an authorised capital in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), to:

(i) increase the current share capital, in one or several times, in cash and/or in kind, for a maximum amount of one million euro (EUR 1,000,000), by the issue of a maximum of one hundred million (100,000,000) of further Ordinary Shares, having the same rights as the existing Ordinary Shares;

(ii) increase the current share capital, in one or several times, in cash and/or in kind, for a maximum amount of four million two hundred thousand euro (EUR 4,200,000), by the issue of a maximum of four hundred twenty million (420,000,000) of further Preferred Shares, having the same rights as the existing Preferred Shares;

(iii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iv) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request. Upon such request, the Company shall only deliver to the relevant Shareholder the information relating to its shareholding. The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the relevant register as the full owner of such Shares. All communications and notices to be given to a Shareholder shall be deemed validly made at the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.4 For the purposes of this article, Transfer means, in respect of Shares, any sale, transfer, assignment, pledge, mortgage, exchange, hypothecation, grant of a Share or other disposition or encumbrance of any Share (whether with or without consideration, whether voluntary or involuntary and including by operation of law or the creation of any derivative or synthetic interest) or the acts thereof, or an offer or agreement to do the foregoing of any such Share and Transferred, Transferor and Transferee shall be construed accordingly. Any Transfer of Share is subject to the terms and conditions of the Law, of these Articles and of any other restrictions to which the Shareholder and the Company may agree from time to time under any agreement(s) (collectively, the Shareholders' Agreement).

6.5 Subject to further restrictions set out in Shareholders' Agreement, any Transfer of Securities shall require the consent of the Managing Shareholder. Any Transfer carried out in violation of the provisions of this Article 6.5 shall be null and void and have no effect towards the Company.

6.6 In the event of existence of a Shareholders' Agreement which provides for further restrictions in relation to the Transfer of Shares, the Transferor shall procure that the Transferee adheres to the relevant Shareholders' Agreement prior to the Transfer of any Share. Any Transfer of Shares which was not executed in accordance with the procedures provided for in these Articles and in the relevant Shareholders' Agreement shall be null and void and have no effect towards the Company. The Company shall refuse to record in the relevant register(s) any transactions made on Shares which were not executed in accordance with the procedures provided for in these Articles and the relevant Shareholders' Agreement and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company. Any third party who intends to acquire Shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated Transfer of Shares is subject to Transfer restrictions and requirements under such Shareholders' Agreement.

6.7 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.9 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law and these Articles. In case of redemption, the redemption price of the Preferred Shares shall be equal to (x) the nominal value of said Preferred Shares, (y) any premium paid in relation to said Preferred Shares and (z) the accrued but unpaid Preferred Dividend of said Preferred Shares (the Redemption Price). If, at the redemption date, the Company has insufficient distributable reserve to redeem in cash and/or in kind the relevant Preferred Shares at the Redemption Price, each relevant Preferred Share

shall be redeemed in full, in cash and/or in kind for the portion of the available distributable reserve divided by the number of Preferred Shares so redeemed (the Partial Payment). The Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay the difference between the Redemption Price per Preferred Shares and the Partial Payment per Preferred Shares to the former holder(s) of Preferred Shares redeemed but only upon the condition subsequent (condition suspensive) and at the moment when the Company will have sufficient distributable reserve for such payment (the Equalizing Payment). Such Equalizing Payment may occur at the time of a repurchase of a class of Ordinary Shares.

6.10 Notwithstanding article 6.9, a reduction of share capital through the repurchase of a class of Ordinary Shares may only be made within the following respective periods (the Class Periods, as defined below):

a) The period for the Class J Shares is the period starting on September 1<sup>st</sup>, 2014 and ending on December 31, 2015 (the Class J Period);

b) The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class J Period and ending on December 31, 2016 (the Class I Period);

c) The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on December 31, 2017 (the Class H Period);

d) The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on December 31, 2018 (the Class G Period);

e) The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on December 31, 2019 (the Class F Period);

f) The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on December 31, 2020 (the Class E Period);

g) The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on December 31, 2021 (the Class D Period);

h) The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on December 31, 2022 (the Class C Period);

i) The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on December 31, 2023 (the Class B Period);

j) The period for the Class A Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on December 31, 2024 (the Class A Period); and

provided that any amount due or accrued under the Preferred Shares have been paid in full prior to the repurchase (s).

6.11 Where a class of Ordinary Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Ordinary Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period applicable to the Ordinary Shares (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class A Period and the class of Ordinary Shares not redeemed and not cancelled in its respective Class Period shall come in the order from class J to A (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.12 For the avoidance of doubt, in the event that a redemption and cancellation of a class of Ordinary Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the redemption and cancellation of such class of Ordinary Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in Article 6.10 (and 6.11, as the case may be) above.

6.13 Upon the redemption and cancellation of an entire class(es) of Ordinary Shares, the Cancellation Amount (as defined below) will become due and payable by the Company to the holder(s) of Ordinary Shares pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

6.14 The Cancellation Amount shall be determined by the Managing Shareholder in good faith and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Managing Shareholder may determine at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount, the relevant Premium Account either in part or in totality.

6.15 For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves (including but not limited to the Premium Account attached to the Ordinary Shares) and by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Ordinary Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividend to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles, and (iv) any Profit Entitlement of the Preferred Shares (as defined below under Article 13.2) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves (including but not limited to the premium account(s) related to the Ordinary Shares).

CR = the amount of capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Ordinary Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the outstanding Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement of the Preferred Shares.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Managing Shareholder in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- Available Liquidities shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Managing Shareholder will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company (excluding any shares in respect of which the Company is required to maintain a reserve for repurchase of such shares (including any shares held in treasury)).

- Cancellation Amount shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Ordinary Shares to be redeemed in the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- Class Period shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period, and the Class J Period.

- Interim Accounts shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- Interim Account Date shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Ordinary Shares.

- Profit Entitlement shall mean any preferred dividends to which is entitled the holder(s) of the Preferred Shares (including the Special Preferred Dividend Reserve).

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of Article 4.3 apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

**Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. The notices will be sent to the addresses recorded in the relevant register(s) of the Company.

10.3 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.4 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.5 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.6 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

**V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits****Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented.



The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.9 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.10 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.11 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 Five percent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions provided that in the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

(i) the holder(s) of the Preferred Shares shall be entitled to a cumulative and preferred dividend equal to 8% per annum of (i) the nominal value of the Preferred Shares and, (ii) the value of any premium paid in relation to said Preferred Shares (not yet repaid), and (iii) the amount of any undeclared and unpaid dividend relating to the Preferred Shares as per the Articles (the Preferred Dividend). To the extent that the Preferred Dividend is not distributed in any year despite the existence of profits available for that purpose, the amount of the Preferred Dividend shall be allocated to a special preferred dividend reserve (the Special Preferred Dividend Reserve). The Special Preferred Dividend Reserve will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the holder(s) of Preferred Shares only. If the Preferred Dividend is not distributed in full or has been distributed only in part during one or more particular years, the entitlement to full annual Preferred Dividends shall continue to accrue until it is completely paid. If and to the extent that, subsequently, profits are made, the entitlement to a full Preferred Dividend accrues and becomes payable, putting the holder in a position as if the full Preferred Dividend would have accrued in each year (the Catch-Up Amount);

(ii) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class A Shares;

(iii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class B Shares;

(iv) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class C Shares;

(v) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class D Shares;

(vi) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class E Shares;

(vii) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class F Shares;

(viii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class G Shares;

(ix) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class H Shares;

(x) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class I Shares;

(xi) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class J Shares (xii) the holder(s) of the Managing Shareholder Shares shall be entitled to a cumulative dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Managing Shareholder Shares; and

(xiii) the balance shall be allocated to the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to a decision taken by the General Meeting.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, in accordance with Article 13.2 and subject to the following conditions:

(i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 14. Dissolution - liquidation.

14.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2 The surplus assets (if any) of the Company available for distribution among the Shareholders (after the payment of the Company's liabilities) shall be distributed by preference to the holder(s) of Preferred Shares only up to the amount of their contribution and any declared but unpaid Preferred Dividend and Managing Shareholder Shares only up to the amount of their contribution and any declared but unpaid dividend, as applicable, then exclusively to the holders of Ordinary Shares on a prorata basis.

## VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time".

There being no further business, the Meeting is closed.

### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately fifteen thousand Euros (EUR15,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the members of the Bureau, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de septembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ColourOz ManCo, une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.127 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1191 le 10 mai 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx le 21 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1432 le 4 juin 2014.

L'Assemblée est ouverte à 10h00 et présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse au Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire (le Secrétaire), et l'Assemblée choisit comme scrutateur, Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse au Luxembourg (le Scrutateur et avec le Président et le Secrétaire constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La liste de présence indique que cent mille (100.000) actions de commandité et trois millions (3.000.000) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance au préalable.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) création de dix nouvelles catégories d'actions, soit les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C, les actions de classe D, les actions de classe E, les actions de classe F, les actions de classe G, les actions de classe H, les actions de classe I et les actions de classe J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) changement de nom et reclassement (y) des trois millions (3.000.000) d'actions ordinaires existantes dans le capital social de la Société en trois millions (3.000.000) d'actions préférentielles, et (z) des cent mille (100.000) actions de commandité en cent mille (100.000) actions de l'actionnaire commandité;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent dix-sept mille euros (EUR 1.417.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent mille (100.000) actions de l'actionnaire commandité et trois millions (3.000.000) d'actions préférentielles, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de un million quatre cent quarante-huit mille euros (EUR 1.448.000), par voie d'émission de dix millions d'actions de chaque classe, des actions de classe A aux (et y compris) actions de classe J de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et de quarante-et-un millions sept cent mille (41.700.000) actions préférentielles de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

4. renonciation aux droits préférentiels de souscription;

5. souscriptions à et libérations de l'augmentation de capital social spécifié au point 3 ci-dessus par voie d'apports en numéraire;

6. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

7. prise d'acte du rapport de l'actionnaire commandité unique et gérant de la Société pour les besoins de l'article 32-3 (5) de la Loi; et ajout d'un article 5.4 des Statuts afin d'autoriser l'actionnaire commandité unique et gérant de la Société (i) à augmenter le capital social, à une ou plusieurs reprises, en numéraire et/ou en nature, (y) à concurrence de un million d'euros (EUR 1.000.000), par l'émission d'un maximum de cent millions (100.000.000) d'Actions Ordinaires supplémentaires, disposant des mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes; et (z) à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000), par l'émission d'un maximum de quatre cent vingt millions (420.000.000) d'Actions Préférentielles supplémentaires, disposant des mêmes droits que les Actions Préférentielles existantes, (ii) de limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes au-



torisées à souscrire aux nouvelles Actions, et (iii) d'enregistrer chaque augmentation de capital social par un acte notarié et de modifier le registre des Actions en conséquence;

8. modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité de la Société afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus;

9. modification et refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de la clause d'objet social; et

10. divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide (i) de créer dix nouvelles catégories d'actions, soit les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C, les actions de classe D, les actions de classe E, les actions de classe F, les actions de classe G, les actions de classe H, les actions de classe I et les actions de classe J, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) de changer de nom et reclasser (y) les trois millions (3.000.000) d'actions ordinaires existantes dans le capital social de la Société en trois millions (3.000.000) d'actions préférentielles, et (z) les cent mille (100.000) actions de commandité en cent mille (100.000) actions de l'actionnaire commandité.

Les actions de classe A, les actions de classe B, les actions de classe C, les actions de classe D, les actions de classe E, les actions de classe F, les actions de classe G, les actions de classe H, les actions de classe I, les actions de classe J, les actions de l'actionnaire commandité et les actions préférentielles ont les droits et obligations définis ci-après dans les dispositions modifiées des Statuts.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent dix-sept mille euros (EUR 1.417.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent mille (100.000) actions de l'actionnaire commandité et trois millions (3.000.000) d'actions préférentielles, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, au montant de un million quatre cent quarante-huit mille euros (EUR 1.448.000), par voie d'émission de:

(i) dix millions (10.000.000) d'actions de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(iv) dix millions (10.000.000) d'actions de classe D de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(v) dix millions (10.000.000) d'actions de classe E de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(vi) dix millions (10.000.000) d'actions de classe F de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(vii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe G de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(viii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe H de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(ix) dix millions (10.000.000) d'actions de classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(x) dix millions (10.000.000) d'actions de classe J de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(xi) quarante-et-un millions sept cent mille (41.700.000) actions préférentielles supplémentaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,

ayant les droits et obligations définis ci-après dans les dispositions modifiées des Statuts.

#### *Quatrième résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux droits préférentiels de souscription, les actionnaires déclarant avoir parfaite connaissance et avoir accepté de manière unanime la présente renonciation.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscriptions - Libérations*

L'actionnaire commandité de la Société, ColourOz GP, avec siège social à L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) dix millions (10.000.000) d'actions de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe A; et

- le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe A;

(ii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe B; et

- le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe B;

(iii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe C; et

- le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe C;

(iv) dix millions (10.000.000) d'actions de classe D de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe D; et

- le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe D;

(v) dix millions (10.000.000) d'actions de classe E de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe E; et

- le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe E;

(vi) dix millions (10.000.000) d'actions de classe F de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe F; et

- le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe F;

(vii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe G de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe G; et
  - le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe G;
  - (viii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe H de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:
    - un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe H; et
    - le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe H;
  - (ix) dix millions (10.000.000) d'actions de classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:
    - un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe I; et
    - le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe I;
  - (x) dix millions (10.000.000) d'actions de classe J de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) qui sera affecté comme suit:
    - un montant de cent mille euros (EUR 100.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions de classe J; et
    - le solde, soit un montant de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe J;
  - (xi) quarante-et-un millions sept cent mille (41.700.000) actions préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent vingt millions d'euros (EUR 420.000.000) qui sera affecté comme suit:
    - un montant de quatre cent dix-sept mille euros (EUR 417.000) au compte nominal de capital social de la Société lié aux actions préférentielles; et
    - le solde, soit un montant de quatre cent dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 419.583.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions préférentielles.
- Le montant total de cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000) est à la disposition de la Société et preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-huit mille euros (EUR 1.448.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions de l'Actionnaire Commandité (les Actions de l'Actionnaire Commandité) et:

- (i) quarante-quatre millions sept cent mille (44.700.000) actions préférentielles (les Actions Préférentielles);
- (ii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe A (les Actions de Classe A);
- (iii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe B (les Actions de Classe B);
- (iv) dix millions (10.000.000) d'actions de classe C (les Actions de Classe C);
- (v) dix millions (10.000.000) d'actions de classe D (les Actions de Classe D);
- (vi) dix millions (10.000.000) d'actions de classe E (les Actions de Classe E);
- (vii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe F (les Actions de Classe F);
- (viii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe G (les Actions de Classe G);
- (ix) dix millions (10.000.000) d'actions de classe H (les Actions de Classe H);
- (x) dix millions (10.000.000) d'actions de classe I (les Actions de Classe I); et
- (xi) dix millions (10.000.000) d'actions de classe J (les Actions de Classe J et avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H et les Actions de Classe I, les Actions Ordinaires).

Les Actions de l'Associé Commandité, les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont collectivement dénommées les Actions et individuellement, une Action. Les Actions sont toutes sous forme nominative et ont une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

### Septième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport spécial de l'actionnaire commandité unique et gérant de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi. Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide ensuite d'insérer un article 5.4 dans les Statuts ayant la teneur suivante:

« **5.4.** L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte insérant la possibilité d'un capital autorisé dans le journal officiel de Luxembourg (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), à:

(i) augmenter le capital social actuel, à une ou plusieurs reprises, en numéraire et/ou en nature, à hauteur de un million d'euros (EUR 1.000.000), par voie d'émission d'un maximum de cent millions (100.000.000) d'Actions Ordinaires supplémentaires, ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes;

(ii) augmenter le capital social actuel, à une ou plusieurs reprises, en numéraire et/ou en nature, à hauteur de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000), par voie d'émission d'un maximum de quatre cent vingt millions (420.000.000) d'Actions Préférentielles supplémentaires, ayant les mêmes droits que les Actions Préférentielles existantes;

(iii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iv) enregistrer chaque augmentation de capital social par voie d'un acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

### Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de l'Actionnaire Commandité de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus.

### Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts, sans modifier la clause d'objet social, de sorte que les Statuts auront désormais la teneur suivante:

## **«I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination / Types d'Actionnaires.**

1.1 Il est par les présentes établi entre les souscripteurs et tous ceux qui peuvent devenir actionnaires par la suite, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination ColourOz ManCo (la Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 ColourOz GP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B185117 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- est l'actionnaire commandité et le gérant de la Société (l'Actionnaire Commandité) et est conjointement et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.3 L'actionnaire commanditaire au moment de la constitution de la Société et toute personne ou entité qui deviendra par la suite un actionnaire commanditaire (collectivement les Actionnaires Commanditaires) sont responsables à hauteur des montants qu'ils ont engagés à la souscription des actions.

1.4 L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1.) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale, comme défini à l'article 9.1.. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

## **II. Capital social**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-huit mille euros (EUR 1.448.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions de l'Actionnaire Commandité (les Actions de l'Actionnaire Commandité) et:

(i) quarante-quatre millions sept cent mille (44.700.000) actions préférentielles (les Actions Préférentielles);

(ii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe A (les Actions de Classe A);

(iii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe B (les Actions de Classe B);

(iv) dix millions (10.000.000) d'actions de classe C (les Actions de Classe C);

(v) dix millions (10.000.000) d'actions de classe D (les Actions de Classe D);

(vi) dix millions (10.000.000) d'actions de classe E (les Actions de Classe E);

(vii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe F (les Actions de Classe F);

(viii) dix millions (10.000.000) d'actions de classe G (les Actions de Classe G);

(ix) dix millions (10.000.000) d'actions de classe H (les Actions de Classe H);

(x) dix millions (10.000.000) d'actions de classe I (les Actions de Classe I); et

(xi) dix millions (10.000.000) d'actions de classe J (les Actions de Classe J et avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H et les Actions de Classe I, les Actions Ordinaires).

Les Actions de l'Associé Commandité, les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires sont collectivement dénommées les Actions et individuellement, une Action. Les Actions sont toutes sous forme nominative et ont une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 En plus du capital social, il pourra être créé un ou des comptes de prime sur lequel sera transférée toute prime payée sur (x) une ou des Actions, et/ou (y) une catégorie d'Actions (i.e. les Actions de l'Associé Commandité, les Actions Préférentielles et/ou les Actions Ordinaires), et/ou (z) une ou des classes d'Actions en plus de sa ou de leur valeur nominale. Les montants enregistrés (a) au(x) compte(s) de prime lié(s) à (y) une catégorie d'Actions et/ou (z) une classe

d'Actions constitueront des réserves librement distribuables de la Société au seul bénéfice de ladite catégorie et/ou classe uniquement. Le montant du ou des comptes de prime peut être utilisé aux fins du rachat d'une ou de classes d'Actions, pour compenser les pertes nettes réalisées, faire des distributions ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts et les dispositions des Statuts.

5.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte insérant la possibilité d'un capital autorisé dans le journal officiel de Luxembourg (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), à:

(i) augmenter le capital social actuel, à une ou plusieurs reprises, en numéraire et/ou en nature, à hauteur de un million d'euros (EUR 1.000.000), par voie d'émission d'un maximum de cent millions (100.000.000) d'Actions Ordinaires supplémentaires, ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes;

(ii) augmenter le capital social actuel, à une ou plusieurs reprises, en numéraire et/ou en nature, à hauteur de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000), par voie d'émission d'un maximum de quatre cent vingt millions (420.000.000) d'Actions Préférentielles supplémentaires, ayant les mêmes droits que les Actions Préférentielles existantes;

(iii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iv) enregistrer chaque augmentation de capital social par voie d'un acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par Action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative (actions nominatives).

6.3 Un registre des Actions est conservé au siège social et peut être consulté par tout Actionnaire sur demande. A l'occasion d'une telle demande, la Société ne doit fournir à l'Actionnaire concerné que les informations relatives à sa participation. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrés dans le registre concerné ayant la pleine propriété de ces Actions. Toutes les communications et avis à fournir à un Actionnaire sont à considérer comme valablement délivrés à la dernière adresse communiquée à la Société par l'Actionnaire.

6.4 Pour les besoins du présent article, Cession désigne, en ce qui concerne les Actions, toute vente, transfert, cession, mise en gage, hypothèque, échange, nantissement, octroi d'une garantie sur toute Action ou d'une autre disposition ou privilège sur toute Action (que ce soit avec ou sans contrepartie, que ce soit volontaire ou involontaire et notamment par opération de la loi ou la création d'intérêts dérivatifs ou de synthèse) ou les actes de ceux-ci, ou une offre ou un accord pour faire ce qui précède sur toute Action et Cédé, Cédant et Cessionnaire sont à interpréter en conséquence. Toute Cession d'Action est soumise aux termes et conditions de la Loi, des présents Statuts et de toutes les restrictions sur lesquelles l'Actionnaire et la Société peuvent s'accorder dans le temps en vertu d'une ou de conventions (collectivement, le Pacte d'Actionnaires).

6.5 Sous réserve de restrictions supplémentaires énoncées dans le Pacte d'Actionnaires, toute Cession de Titres requiert le consentement de l'Actionnaire Commandité. Toute Cession réalisée en violation des dispositions du présent Article 6.5 sera nulle et non avenue et sans effet auprès de la Société.

6.6 S'il existe un Pacte d'Actionnaires qui stipule des restrictions supplémentaires en ce qui concerne la Cession d'Actions, le Cédant doit faire en sorte que le Cessionnaire adhère au Pacte d'Actionnaires concerné avant la Cession de toute Action. Toute Cession d'Actions qui n'a pas été réalisée conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts et dans le Pacte d'Actionnaires concerné sera nulle et non avenue et sans effet auprès de la Société. La Société refusera d'enregistrer dans le ou les registres concernés toutes les transactions effectuées sur des Actions qui n'auront pas été réalisées en conformité avec les procédures prévues dans les présents Statuts et le Pacte d'Actionnaires concerné et de reconnaître, dans ce cas, tout droit à des tiers dans ou envers la Société. Tout tiers qui envisage d'acquérir des Actions est mise en demeure de prendre les mesures appropriées et de procéder aux enquêtes économiques appropriées afin d'évaluer si la Cession d'Actions envisagée est soumise à des restrictions de Cession et des exigences en vertu de ce Pacte d'Actionnaires.

6.7 Une cession d'Action s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'Article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8 Tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve d'une cession d'action.

6.9 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi et les présents Statuts. En cas de rachat, le prix de rachat des Actions Préférentielles est équivalent à (x) la valeur nominale desdites Actions Préférentielles, (y) toute prime payée en rapport avec lesdites Actions Préférentielles et (z) les Dividendes préférentiels cumulés mais



non payés desdites Actions Préférentielles (le Prix de Rachat). Si, à la date de rachat, la Société ne dispose pas de réserves distribuables suffisantes pour racheter en numéraire et/ou en nature les Actions Préférentielles concernées au Prix de Rachat, chaque Action Préférentielle concernée est rachetée en totalité, en numéraire et/ou en nature pour la portion de la réserve distribuable disponible divisée par le nombre d'Actions Préférentielles ainsi rachetées (le Paiement Partiel). La Société paie, prioritairement à tout autre montant payable en rapport avec son capital social, la différence entre le Prix de Rachat par Action Préférentielle et le Paiement Partiel par Action Préférentielle au(x) précédent(s) détenteur(s) des Actions Préférentielles rachetées mais seulement sous condition suspensive et au moment où la Société disposera de suffisamment de réserve distribuable pour ce paiement (le Paiement Complémentaire). Ce Paiement Complémentaire peut intervenir au moment du rachat d'une classe d'Actions Ordinaires.

6.10 Nonobstant l'article 6.9, une réduction du capital social par le rachat d'une classe d'Actions Ordinaires ne peut être réalisée que durant les périodes respectives suivantes (les Périodes de Classe, telles que définies ci-dessous):

a) La période pour les Actions de Classe J est la période débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et prenant fin le 31 Décembre 2015 (la Période de Classe J);

b) La période pour les Actions de Classe I est la période débutant le jour suivant la Période de Classe J et prenant fin le 31 Décembre 2016 (la Période de Classe I);

c) La période pour les Actions de Classe H est la période débutant le jour suivant la Période de Classe I et prenant fin le 31 Décembre 2017 (la Période de Classe H);

d) La période pour les Actions de Classe G est la période débutant le jour suivant la Période de Classe H et prenant fin le 31 Décembre 2018 (la Période de Classe G);

e) La période pour les Actions de Classe F est la période débutant le jour suivant la Période de Classe G et prenant fin le 31 Décembre 2019 (la Période de Classe F);

f) La période pour les Actions de Classe E est la période débutant le jour suivant la Période de Classe F et prenant fin le 31 Décembre 2020 (la Période de Classe E);

g) La période pour les Actions de Classe D est la période débutant le jour suivant la Période de Classe E et prenant fin le 31 Décembre 2021 (la Période de Classe D);

h) La période pour les Actions de Classe C est la période débutant le jour suivant la Période de Classe D et prenant fin le 31 Décembre 2022 (la Période de Classe C);

i) La période pour les Actions de Classe B est la période débutant le jour suivant la Période de Classe C et prenant fin le 31 Décembre 2023 (la Période de Classe B);

j) La période pour les Actions de Classe A est la période débutant le jour suivant la Période de Classe B et prenant fin le 31 Décembre 2024 (la Période de Classe A); et

sous réserve qu'aucun paiement dû ou cumulé concernant les Actions Préférentielles n'ait été payé dans son intégralité avant le(s) rachat(s).

6.11 Lorsqu'une classe d'Actions Ordinaires n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette ou ces classes d'Actions Ordinaires peut intervenir au cours d'une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui débute le jour suivant la dernière Période de Classe applicable aux Actions Ordinaires (ou, le cas échéant, le jour suivant la fin de la Nouvelle Période de la classe précédent immédiatement celle-ci) et prend fin au plus tard un an après la date de commencement de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débute le jour après la Période de Classe A et la classe d'Actions Ordinaires non rachetée et non annulée dans sa Période de Classe respective doit venir dans l'ordre de la classe J à la classe A (dans la mesure où elles n'ont pas été précédemment rachetées et annulées).

6.12 Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une classe d'Actions Ordinaires devraient se produire avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou le cas échéant, Nouvelle période) débute le jour après le rachat et l'annulation de cette classe d'Actions Ordinaires et se poursuit pour prendre fin le jour tel que défini initialement à l'Article 6.10 (et 6.11, le cas échéant) ci-dessus.

6.13 Au moment du rachat et de l'annulation d'une ou de classes entières d'Actions Ordinaires, le Montant d'Annulation (tel que défini ci-dessous) sera dû et payable par la Société au ou aux détenteurs des d'Actions Ordinaires au prorata de leur participation dans cette ou ces classes. Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.

6.14 Le Montant d'Annulation est déterminé l'Actionnaire Commandité en toute bonne foi et dans l'intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, l'Actionnaire Commandité peut à sa libre appréciation d'inclure ou exclure de sa détermination du Montant d'Annulation, le Compte de Prime concerné que ce soit en partie ou en totalité.

6.15 Pour les besoins des présents Statuts, les termes en lettre capitale qui suivent ont les significations suivantes:

- Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté des réserves librement distribuables (y compris, mais sans s'y limiter, le Compte Prime lié aux Actions Ordinaires) et du montant de réduction de capital et de la réserve légale liée à la classe d'Actions Ordinaires à annuler mais diminué par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimé en positif, (ii) les sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois telles qu'indiquées dans les Comptes Intermédiaires

concernés (sans, pour éviter tout doute, double comptage), (iii) des dividendes auxquels a ou ont droit les détenteurs des Actions Ordinaires conformément aux Statuts, et (iv) tout Droit au Bénéfice des Actions Préférentielles (tel que défini ci-dessous à l'Article 13.2) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

P = réserves librement distribuables (y compris mais sans s'y limiter le(s) compte(s) de prime lié(s) aux Actions Ordinaires).

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale liée à la classe d'Actions Ordinaires à annuler.

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimé en positif.

LR = sommes à placer en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

OD = dividendes auxquels a ou ont droit le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires en circulation conformément aux Statuts.

PE = Droit au Bénéfice des Actions Préférentielles.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Classe concernée est évalué par l'Actionnaire Commandité en toute bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

- Liquidités Disponibles désigne (i) la totalité des espèces détenue par la Société (excepté les espèces sur des comptes de dépôt à terme avec une date de maturité restante supérieure à six (6) mois), (ii) tous instruments de marché monétaire facilement négociables, obligations et billets à ordre et toute créance qui, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou d'autres dettes de la Société payables sous moins de six (6) mois déterminés sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières d'un autre type détenus par la Société (à l'exclusion des actions à l'égard desquelles la Société est tenue de conserver une réserve pour le rachat de ces actions (y compris les actions détenues en trésorerie)).

- Montant d'Annulation désigne un montant ne dépassant pas le Montant Disponible relatif aux Actions Ordinaires concernées devant être rachetées pendant la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que ce Montant d'Annulation ne dépasse pas les Liquidités Disponibles relatives à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période).

- Période de Classe désigne chacune des Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I et Période de Classe J.

- Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

- Date des Comptes Intérimaires désigne la date pas plus de trente (30) jours mais pas moins de dix (10) jours avant la date du rachat ou de l'annulation de la classe d'Actions Ordinaires concernée.

- Droit au Bénéfice désigne les dividendes préférentiels auxquels a ou ont droit le ou les détenteurs des Actions Préférentielles (y compris la Réserve Spéciale de Dividendes Préférentiels).

### III. Gérance - Représentation

#### Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L' Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs directeurs ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre directeur de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un administrateur, un Actionnaire, un directeur ou employé de cette autre société ou personne.



#### **Art. 8. Représentation.**

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.**

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### **Art. 10. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Actionnaire Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent être convoqués à une Assemblée Générale à la demande des actionnaires représentant plus de un dixième (1/10) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation. Les convocations seront envoyées aux adresses enregistrées dans le ou les registres pertinents de la Société.

10.3 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.4 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.5 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des votes, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié (1/2) au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de toute modification envisagée de l'objet social ou de sa forme. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Actionnaire Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Actionnaire Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des porteurs de titres (le cas échéant).

### **V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 11. Conseil de Surveillance /Réviseurs d'entreprises.**

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Actionnaire Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Actionnaire Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 13. Affectation des bénéfices.**

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Actionnaire Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables, à condition qu'en cas de déclaration d'un dividende, un tel dividende doit être affecté et payé dans l'ordre suivant:

(i) le (les) détenteur(s) des Actions Préférentielles est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif et préférentiel, par année, égal à 8% (i) de la valeur nominale des Actions Préférentielles et, (ii) de la valeur de toute prime payée relative aux dites Actions Préférentielles (non remboursée à cette époque) et (iii) du montant de tout dividende non déclaré et non payé relatif aux Actions Préférentielles conformément aux Statuts (le Dividende Préférentiel). Dans la mesure où le Dividende Préférentiel n'est pas distribué au cours d'une année, malgré l'existence de bénéfices disponibles cet effet, le montant du Dividende Préférentiel est affecté à une réserve spéciale de dividende préférentiel (la Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel). La Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel constituera des réserves de la Société librement distribuables au seul profit du (des) détenteur(s) des Actions Préférentielles. Si le Dividende Préférentiel n'a pas été distribué dans son intégralité ou s'il a été partiellement distribué au cours d'une ou plusieurs années en particulier, le droit aux Dividendes Préférentiel annuels dans son intégralité continue et s'accumule jusqu'à paiement complet. Si et

dans la mesure où, ultérieurement, des bénéfices sont réalisés, le droit à un Dividende Préférentiel dans son intégralité s'accumule et devient exigible, de telle sorte le Dividende Préférentiel dans son intégralité s'est accumulé chaque année vis-à-vis du détenteur (le Montant de Comblement);

(ii) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe A est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,65% de la valeur nominale des Actions de Classe A;

(iii) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe B est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,60% de la valeur nominale des Actions de Classe B;

(iv) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe C est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,55% de la valeur nominale des Actions de Classe C;

(v) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe D est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,50% de la valeur nominale des Actions de Classe D;

(vi) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe E est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,45% de la valeur nominale des Actions de Classe E;

(vii) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe F est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,40% de la valeur nominale des Actions de Classe F;

(viii) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe G est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,35% de la valeur nominale des Actions de Classe G;

(ix) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe H est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,30% de la valeur nominale des Actions de Classe H;

(x) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe I est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,25% de la valeur nominale des Actions de Classe I;

(xi) le (les) détenteur(s) des Actions de Classe J est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,20% de la valeur nominale des Actions de Classe J;

(xii) le (les) détenteur(s) des Actions de l'Associé Commandité est (sont) autorisé(s) à recevoir un dividende cumulatif égal à 0,01% de la valeur nominale des Actions de l'Associé Commandité; et

(xiii) le solde est affecté au(x) détenteur(s) des Actions Ordinaires suivant une décision prise par l'Assemblée Générale.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'article 13.2 et aux conditions suivantes:

(i) L'Actionnaire Commandité établit des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou à une réserve statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport adressé à l'Actionnaire Commandité qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 14. Dissolution - liquidation.**

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation (le cas échéant) de la Société disponible pour distribution entre les Actionnaires (suite au paiement des dettes de la Société) est distribué par préférence au(x) détenteur(s) des Actions Préférentielles, à hauteur uniquement du montant de leurs apports et tout Dividende Préférentiel déclaré mais non encore payé à cette époque et Actions de l'Associé Commandité à hauteur uniquement du montant de leurs apports, et tout dividende déclaré mais non encore payé à cette époque, le cas échéant, au seul profit des détenteurs d'Actions Ordinaires suivant la règle proportionnelle.

## **VII. Dispositions générales**

15.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, par e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre du Conseil de Surveillance conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visio-conférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu par les Actionnaires le cas échéant».

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ quinze mille Euros (EUR 15.000.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41242. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143298/1353.

(140163056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

#### **Crédit Suisse Courtage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 83.136.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CREDIT SUISSE COURTAGES S.A., a company limited by shares (société anonyme) under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office in L - 2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 83136 incorporated by deed of the notary Reginald Neuman, then residing in Luxembourg on 23 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 62 of 11 January 2002 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Philippe Bernard, with professional residence at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

who appointed as secretary Dr Marion Rinke, with professional residence at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michael Relke, with professional residence at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the currency of the corporate capital from Swiss Francs into Euro at the official foreign exchange conversion rate of the European Central Bank prevailing at the date of the notarial deed regarding the increase of the corporate capital and the amendment of the articles of incorporation of the Company; to temporarily suppress the designation of the nominal value of the shares.

2. Increase of the corporate capital to the amount of EUR 125,000.-by incorporation of reserves including the profit brought forward, without issuing new shares; restoring of the designation of the nominal value at EUR 1,000 per share and fixation of the number of shares at 125.

3. Increase of the legal reserve up to EUR 12,500.- by allocation of the equivalent EUR amount of the difference between EUR 12,500.- and the current legal reserve of CHF 5,000.- from the free reserves including the profit brought forward.

4. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company with the following content:

“The corporate capital shall be set at EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euros), consisting of 125 (one hundred twenty-five) shares, each with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euros) per share, issued and fully paid-up.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.”

5. To update the paragraphs 1 and 3 of article 3 of the Company’s articles of incorporation further to the amendment of the law of December 6<sup>th</sup>, 1991 concerning the insurance sector by the law of July 12<sup>th</sup>, 2013, which will be read as follows: “The purpose of the Company shall consist in insurance brokerage through a duly approved natural person as provided by the law of December 6<sup>th</sup>, 1991 relating to insurance sector in Luxembourg, and as it has been modified in particular by the law of December 8<sup>th</sup>, 1994 and by the law of July 12<sup>th</sup>, 2013.”; “The company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however, within the limits set forth by the law of December 6<sup>th</sup>, 1991 as amended.”

II. That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder, the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxyholder of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder initialled “ne varietur” by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the represented sole shareholder declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the shareholders decides to convert the corporate capital currency from Swiss Francs into Euro at CHF 1.- for EUR 0.8229 corresponding to the official foreign exchange conversion rate of the European Central Bank prevailing at the date of the present deed.

The general meeting of the shareholders decides to temporarily suppress the designation of the nominal value of the shares.

*Second and third resolutions*

The general meeting of the shareholders decides to increase the corporate capital from its current amount of EUR 41,145.- (forty-one thousand one hundred and forty-five Euros) to the amount of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand Euros) by incorporation of reserves including the profit brought forward without issuing new shares.

The general meeting of the shareholders further decides to restore the designation of the nominal value of the shares and to fix it at EUR 1,000 (one thousand Euros) per share and to subsequently fix the number of shares at 125 (one hundred and twenty-five).

The general meeting of the shareholders also decides to increase the legal reserve up to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) by allocation of the equivalent EUR amount of the difference between EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) and the current legal reserve of CHF 5,000.- (five thousand Swiss francs) from the free reserves including the profit brought forward.

Proof of the existence of the reserves and profit brought forward has been given to the undersigned notary by a copy of the accounts as at 31 December 2013 as approved by the annual general meeting and by the interim accounts of the Company dated 1 July 2014.

Such interim accounts, after signature “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the general meeting of the shareholders decides to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital shall be set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand Euros), consisting of 125 (one hundred and twenty-five) shares, each with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euros) per share, issued and fully paid-up.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.”

#### *Fifth resolution*

The general meeting of the shareholders decides to update the paragraphs 1 and 3 of article 3 of the Company’s articles of incorporation further to the amendment of the law of December 6<sup>th</sup>, 1991 concerning the insurance sector by the law of July 12<sup>th</sup>, 2013, which will be read henceforth as follows:

**Art. 3. paragraph 1.** “The purpose of the Company shall consist in insurance brokerage through a duly approved natural person as provided by the law of December 6<sup>th</sup>, 1991 relating to insurance sector in Luxembourg, and as it has been modified in particular by the law of December 8<sup>th</sup>, 1994 and by the law of July 12<sup>th</sup>, 2013.”

**Art. 3. paragraph 3.** “The company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however, within the limits set forth by the law of December 6<sup>th</sup>, 1991 as amended.”

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

#### *Powers*

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mil quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie:

L’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CREDIT SUISSE COURTAGE S.A., une société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 5, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 83136, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman alors de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 62 du 11 janvier 2002 (la "Société").

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Bernard, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Dr Marion Rinke, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Relke, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social du franc suisse en euro au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne prévalant au jour de l’acte notarié documentant l’augmentation de capital et le changement des statuts de la Société; suppression temporaire de la désignation de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social au montant de EUR 125.000,- par incorporation de réserves en ce compris des bénéfices reportés sans émission d’actions nouvelles; restauration de la désignation de la valeur nominale à EUR 1.000 par actions et fixation du nombre des actions à 125.

3. Augmentation de la réserve légale au montant de EUR 12.500,- par affectation de réserves libres en ce compris les bénéfices reportés d’un montant en EUR équivalent à la différence entre EUR 12.500,- et la réserve légale actuelle de CHF 5.000,-.

4. Modification de l’article 5 des statuts de la Société qui se lira comme suit:



«Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) par action, émises et entièrement payées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions»

5. Mise à jour des paragraphes 1 et 3 de l'article 3 des statuts de la Société suite à la modification de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances par la loi du 22 juillet 2013, qui se liront comme suit:

«L'objet de la Société est le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg, telle que modifiée notamment par la loi du 8 décembre 1994 et par la loi du 22 juillet 2013.»; «La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet, en restant, toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991 telle que modifiée».

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de convertir la devise du capital social du franc suisse en euro au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne prévalant au jour du présent acte à savoir CHF 1,- pour EUR 0,8229.

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer temporairement la désignation de la valeur nominale des actions.

*Deuxième et troisième résolutions:*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 41.145,- (quarante et un mille cent quarante-cinq euros) au montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par incorporation de réserves en ce compris les bénéfices reportés, sans émission d'actions nouvelles.

L'assemblée générale des actionnaires décide de restaurer la désignation de la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 1.000,-(mille euros) par action ainsi que de porter en conséquence le nombre des actions à 125 (cent vingt-cinq).

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter la réserve légale au montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) par affectation de réserves libres en ce compris les bénéfices reportés d'un montant en EUR équivalent à la différence entre EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) et la réserve légale actuelle de CHF 5.000,- (cinq mille francs suisses).

Preuve de l'existence des réserves en ce compris des bénéfices reportés a été donnée au notaire instrumentant par la copie des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle et par les comptes intérimaires arrêtés au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Lesdits comptes intérimaires après avoir été paraphés „ne varietur“ par les comparants et le notaire resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution:*

En vue de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) par action, émises et entièrement payées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions»

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de mettre à jour les paragraphes 1 et 3 de l'article 3 des statuts de la Société suite à la modification de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances par la loi du 22 juillet 2013, qui se liront comme suit:

**Art. 3. paragraphe 1.** «L'objet de la Société est le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg, telle que modifiée notamment par la loi du 8 décembre 1994 et par la loi du 22 juillet 2013.»

**Art. 3. paragraphe 3.** «La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet, en restant, toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991 telle que modifiée».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, 10 agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marion Relke, Michael Relke, Philippe Bernard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2014. LAC / 2014 / 35773. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014127033/219.

(140143909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**PO Co-invest IHS SICAR, Société en commandite par actions qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 177.074.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September.

Before Us Me Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general shareholder meeting (the Meeting) of PO Co-invest IHS SICAR (the Company), a Luxembourg partnership limited by shares, established under the form of a société d'investissement en capital à risque (Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque), having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 177 074, incorporated pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 16 April 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1524 of 26 June 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 24 January 2014 by deed of Me Jean-Paul Meyers, notary, residing in Rambrouch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1106 of 2 May 2014.

The Meeting is chaired by Me Bertrand Geradin professionally residing in Luxembourg (the Chairman), who appoints as secretary Gwendoline Licata, professionally residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as scrutineer Anne-Laure Mari, professionally residing in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 1 (one) management share, 20.345.391 Class A Shares, 4.833.944 Class B Shares and 550 Class C Shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, representing 57,10% of the share capital of the Company of USD 44,098,264 (forty-four million ninety-eight thousand two hundred and sixty-four United States dollars) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the Shareholders duly represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Authorisation and approval of the increase of the authorised capital of the Company from an amount of USD 90,000,801 to an amount of USD 130,000,801, such increase being pertaining only to the increase of the maximum number of Class A Shares (which is increased from 60,000,000 Class A Shares to 100,000,000 Class A Shares);

2. In relation to item. 1, presentation and approval of the report of the Managing Shareholder of the Company on the cancellation of the preemptive rights of the shareholders of the Company (the "Report"), as provided for by article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

3. Amendment of article 5.2 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the authorised capital increase;

4. Amendment of article 16.2 relating to the distribution of profits so that the contributions made by the holders of Class C Shares will also benefit from the return on the investments made by the Company as the other shareholders;

5. Approval of the amendments to the private placement memorandum in order to reflect the above mentioned changes; and

6. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the authorised capital of the Company from its current amount of USD 90,000,801 to an amount of USD 130,000,801, such increase being pertaining only to the increase of the maximum number of Class A Shares (which is increased from 60,000,000 Class A Shares to 100,000,000 Class A Shares).

The Meeting resolves to renew the period of the authorised share capital by a duration of 5 years as from the publication of this deed in the Memorial C.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges and, to the extent required, approves the report of the Managing Shareholder of the Company on the cancellation of the pre-emptive rights of the shareholders of the Company, as provided for by article 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.2 of the Articles of association in order to reflect the first resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.2.** The authorised capital is set at USD 130,000,801 (one hundred and thirty million eight hundred and one United States dollars), to be composed of 1 (one) management share to be held by the Managing Shareholder, 100,000,000 (one hundred million) class A shares (the Class A Shares), 30,000,000 (thirty million) class B shares (the Class B Shares) and 800 (eight hundred) class C shares (the Class C Shares), with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association.

The Managing Shareholder is specifically authorised to proceed to such issue of shares, within the limitations of the authorised capital, and under the provisions of the Articles of Incorporation and the applicable law, with or without reserving a pre-emptive subscription right for existing shareholders, as provided for by 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.”

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 16.2 of the Articles relating to the distribution of profits so that the contributions made by the holders of Class C Shares will also benefit from the return on the investments made by the Company as the other shareholders, so that article 16 shall henceforth read in its English version as follows:

“ **Art. 16.** Distributions and allocation of profits

16.1 No distributions will be made unless there is sufficient cash available, or (except as part of the liquidation of the SICAR) if the capital of the SICAR would as a consequence of the distribution fall below the legal minimum EUR 1,000,000 (as required by the SICAR Law).

16.2 Distributions and allocation of profits will be made as follows.

#### Step 1 - Initial allocation between Share Classes

Any amounts which are to be distributed by the SICAR shall initially be allocated *pari passu* to holders of class A Shares, class B Shares and class C Shares, proportionally to their respective Contributions (excluding, for the avoidance of doubt, any potential mark-up paid by Subsequent Investors).

#### Step 2 - Distributions in relation to the various Share Classes

The amounts allocated between the various Share classes shall then be distributed in accordance with the Private Placement Memorandum.

16.2 For the avoidance of doubt, no distribution will be made which would result in the Company having a capital of less than EUR1 million.”

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the amendments to the private placement memorandum in order to reflect the above mentioned changes.

#### *Statement and power*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that accordingly to the the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as amended, and on the special request of the appearing person, the present deed is worded in English only and in case of translation requirements for executive registering or processing purposes, the translated version will be for the specified commitments only and the English version will always prevail.

Thus, the above appearing party, as represented hereby gives power to any agent or employee of the office of the signing notary, acting individually, to proceed to a free translation of the relevant articles concerning *inter alia* the object, the financial year and the power of signatures or representation of the company or any part as requested of this deed for registration, listing or filing purposes at the Luxembourg Companies' Register and to sign all additional recordings, draw, correct and sign any error, lapse or typo contained herewith.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Geradin, Licata, Mari, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 septembre 2014. Relation: RED/2014/2016. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014146344/111.

(140166064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

**Sterope Management S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Sterope, S.A. S.P.F.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

#### A comparu:

La société à responsabilité limitée HMS Fiduciaire, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B121.989, ayant son siège social à L-9647 Doncols, 24, Bohey, valablement représenté par son gérant unique Monsieur Laurent STEVELER, gérant, demeurant à L-9647 Doncols, 24, Bohey

Ici représentée par Madame Célia KAISER demeurant professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 24, en vertu d'une procuration donnée à Bohey le 16 juillet 2014, qui est restée annexée et a été enregistrée avec l'acte de l'assemblée du 7 août 2014 passé par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, numéro 420 de son Répertoire,

agissant en tant que président de l'assemblée de la société anonyme STEROPE S.A. S.P.F., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2819 du 5 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 7 août 2014 par le notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations.

Elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 133.328,

L'acte précité, Numéro 420 du répertoire du 7 août 2014 passé pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Wiltz, Actes Civils, le 7 août 2014 sous la référence WIL/2014/611, pas encore déposée au Registre de Commerce.

La partie comparante, représentant cinq actions du capital social a expliqué au notaire que dans le prédit acte du 7 août 2014 la dénomination sociale a été erronément indiquée par «Sterope S.A.», dans article 1<sup>er</sup> (dernier alinéa), alors qu'il devait être «Sterope Management S.A.».

Le prédit article 1<sup>er</sup>, alinéa dernier doit être lu dans sa version française:

« **Art 1<sup>er</sup> . (dernier alinéa).** La société prend la dénomination de STEROPE MANAGEMENT S.A.»

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le comparant requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kaiser C., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 23 septembre 2014, Relation: WIL/2014/708, Reçu soixante-quinze euros (75 €),

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148422/41.

(140169049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

### **Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Im Jahre zweitausendvierzehn am achtzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Rambrouch.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Generalversammlung“) der Universal-Investment-Luxembourg S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim, und mit Gesellschaftssitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 75.014 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Serge BERNARD, wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Caroline RAMIER, beruflich ansässig in Rambrouch, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Caroline RAMIER, beruflich ansässig in Rambrouch zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, der Stimmzählerin und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche 9.248 (neuntausendzweihundertachtundvierzig) ausgegebene Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Aktionäre erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. III. Der alleinige Tagesordnungspunkt der Generalversammlung ist folgender:

Verlegung des Gesellschaftssitzes zum 22. September 2014 von Munsbach nach Grevenmacher und entsprechende Änderung von Artikel 2 Satz 1 der Gesellschaftssatzung:

#### **Neuer Artikel 2 Satz 1:**

**Art. 2.** „Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher, er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft zum 22. September 2014 von Munsbach nach L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler zu verlegen und Artikel 2 Satz 1 entsprechend anzupassen:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher, er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Rambrouch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Bernard, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 septembre 2014. Relation: RED/2014/2046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014149730/51.

(140170834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

**Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Sea-Invest Corporation S.A. (la «Société»), ayant son siège social 10A rue Henri M. Schnadt Luxembourg (L-2530), constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 18 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mme. Brigitte Martin, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau d'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à quarante-cinq millions cent vingt-quatre mille neuf cent vingt euros et vingt-cinq centimes (€45.124.920,25) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Reconnaissance de l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion.

3. Approbation du projet de fusion (le «Projet de Fusion») aux termes duquel la société polonaise portant la dénomination SEA-INVEST POLSKA Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia ayant son siège social à Varsovie au ul. Kruczkowskiego 8, 00-380 Varsovie, inscrite au Registre National de la Cour, Registre des Entreprises (Krajowy Rejestr Sądowy) tenu par le Tribunal d'arrondissement de la ville de Varsovie, XII [12<sup>ème</sup>] Division Commerciale du Registre de la Cour Nationale, sous le numéro KRS 0000317686, NIP [No fiscal]: 5252442728, REGON [No d'identification



commercial]: 141636361, avec un capital social entièrement libéré, d'un montant de 30,000,000.00 PLN sera absorbée par la Société, en faisant transfert à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

#### 4. Effets de la fusion.

Après délibération, l'assemblée adopte unanimement les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée reconnaît l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils d'administration de chacune des sociétés fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 14 et 15 mai 2014, lequel a été respectivement publié au bulletin national polonais (Monitor Sadowy i Gospodarczy) n°103 (4482) du 29 mai 2014 et au bulletin national luxembourgeois (Mémorial C) n° 1564 du 18 juin 2014.

(b) Les actionnaires ont renoncé au rapport écrit détaillé expliquant et justifiant le projet de fusion ainsi que cette possibilité est prévue par l'article 265 (3) de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales (la «Loi»).

(c) Les documents prévus à l'article 267 (1) à l'exception du (e) de la Loi, ont été déposés au siège de la Société un mois avant la date de la présente assemblée.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel SEA INVEST POLSKA Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia sera fusionnée avec la Société par transfert à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée reconnaît que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre SEA INVEST POLSKA Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia en tant que société absorbée et la Société en tant que société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de SEA INVEST POLSKA Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia à la Société;

b) SEA INVEST POLSKA Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia S.A. cesse d'exister;

c) l'annulation des actions de SEA INVEST POLSKA Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, la légalité de la fusion approuvée par le présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Henryon, Martin, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014150365/75.

(140171111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Sterope S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Sterope, S.A. S.P.F.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

L'an deux mil quatorze, le sept août.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STEROPE S.A. S.P.F., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2819 du 5 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes

d'un acte reçu le 13 décembre 2010 par le Notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations, numéro 539 du 23 mars 2011,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 133.328.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Célia KAISER demeurant professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 24

qui désigne comme scrutateur Madame Marie DAL PONT demeurant professionnellement à L-9647 DONCOLS, Bohey 24

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max WAGNER demeurant professionnellement à L-9570 WILTZ, rue des Tondeurs, 9.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour*

1. Transformation de la société en Société de participations Financières (SOPARFI) et modification subséquente des statuts;

2. Divers

II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

- Le 3 juillet 2014 dans le Mémorial C-N° 1714, page 82226
- Le 3 juillet 2014 dans le Journal page 28
- Le 3 juillet 2014 dans le Luxemburger Wort n°69
- Le 19 juillet 2014 dans le Mémorial C-N°1884, page 90386
- Le 19 juillet 2014 dans le Journal page 30
- Le 19 juillet 2014 dans le Luxemburger Wort page 98

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

IV. Qu'une Assemblée Générale de carence a été actée par devant le notaire Joëlle SCHWACHTGEN, alors de résidence à Wiltz en date du 24 juin 2014. En effet, au moins 50 % du capital social n'était pas présent ou représenté à ladite Assemblée du 24 juin 2014 conformément au quorum de présence requis par la loi, une nouvelle assemblée générale extraordinaire a donc été convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme il est décrit au point I ci-dessus.

V. Que cette seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée, que la présente assemblée est par conséquent constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour. Par ailleurs, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour par les publications des convocations telles que décrites au point I ci-dessus.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Résolution Unique*

L'assemblée des actionnaires décide de transformer la société en Société de Participations Financières (SOPARFI) et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

En outre, l'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination de la société suite au changement de l'objet social de STEROPE S.A. S.P.F. en STEROPE S.A. et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> (dernier alinéa) des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (dernier alinéa).** La société prend la dénomination de STEROPE S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kaiser C., Dal Pont M., Wagner M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 7 août 2014, Relation: WIL/2014/611, Reçu soixante-quinze euros (75,- €),

Le Receveur ff. (signé): Zeimes.

Pour expédition conforme, délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014148421/91.

(140169049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

**The Turquoise Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 124.999.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of the month of September.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of THE TURQUOISE FUND (hereafter referred to as the "Fund"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches (R.C.S. Luxembourg B 124.999) incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 26 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), of 21 March 2007.

The Meeting was presided by Mrs Valérie Steffanus, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Geraldine Astgen, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Agnieszka Klemens, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. To resolve upon the liquidation of the Fund.

2. To appoint PricewaterhouseCoopers represented by Mrs Anne Laurent as liquidator of the Fund (the "Liquidator") and to determine the Liquidator's powers and remuneration.

II. The extraordinary general meeting convened for 7 August 2014 could not validly deliberate and vote on the proposed agenda due to lack of quorum.

III. The Meeting was convened by notices containing the agenda and sent to all shareholders by registered mail on 28 July 2014 for the first Meeting and published in:- the Mémorial,

- the Luxemburger Wort, and

- the Tageblatt

on 13 August and 29 August 2014.

IV. There is no quorum required for the Meeting and the resolutions will be passed under the same majority requirements as for the first Meeting.

V. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; that attendance list, after having been signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

VI. As a result of the foregoing, the Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda. Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting unanimously decides to put the Fund into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Meeting unanimously appoints as the liquidator of the Fund: PricewaterhouseCoopers, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, represented by Mrs Anne Laurent.

The Liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"). The Liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authorities and for such duration as he may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the Meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the approved statutory auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that this deed is, on request of the appearing person, worded in English only.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary this deed.

Signé: V. STEFFANUS, G. ASTGEN, A. KLEMENS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 septembre 2014. Relation: RED/2014/2037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014150441/71.

(140171277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**A.B.L.E. Soft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4962 Clemency, 2, rue de Messancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014112944/10.

(140134031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.